

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE

DEMANDE D'EXEAT RENTREE 2021

NOM : PRENOMS :

NOM PATRONYMIQUE :

DIPPAG

tél 02 43 59 92 61

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

*SITUATION FAMILIALE : célibataire . concubinage(avec enfant) . PACS . mariage
. autre (préciser).....

Nombre d'enfants :

Adresse:

*GRADE : instituteur . professeur des écoles TITULAIRE ou STAGIAIRE

Echelon au 31 / 08 / 2021 :

Position administrative Année Scolaire 2020 / 2021 :

Affectation année scolaire 2020/ 2021 :

DEPARTEMENTS DEMANDES : 1..... 2.....
3..... 4.....
5..... 6.....

Barème retenu lors du mouvement national des permutations informatisées :

*MOTIVATIONS DE LA DEMANDE : . convenances personnelles
. rapprochement de conjoint
. autre(s) (préciser).....

*Barrer les mentions inutiles

Fait à le
Signature

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE :

-un courrier manuscrit expliquant les motivations de votre demande,

-mariage : photocopie du livret de famille,

Pour les enfants, joindre une photocopie du livret de famille pour chacun . Idem pour concubinage avec enfant(s) reconnu(s)
par les 2 parents

Pour les enfants de plus de 16 ans, joindre un certificat de scolarité pour justifier qu'ils sont toujours à charge

PACS : joindre une copie de l'attestation d'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité
Pour les PACS conclu avant le 1er janvier 2020 joindre l'avis d'imposition commune de 2019
Pour les PACS signés entre le 1er janvier 2018 et le 1er septembre 2020, les agents concernés joindront
à leur demande une attestation de dépôt de leur déclaration fiscale commune (revenus 2019) délivrée par
le centre des impôts ou le cas échéant une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation
d'imposition commune signée des deux partenaires .

Si demande d'exeat pour se rapprocher du conjoint, joindre les deux derniers bulletins de salaire ou une
attestation de l'employeur stipulant que ce dernier travaille dans le département demandé ou un département limitrophe

Si demande au titre de la résidence de l'enfant, joindre des documents officiels précisant l'alternance de résidence au domicile
de chacun des parents ou l'exercice du droit de visite ou d'hébergement du parent dont la résidence de l'enfant n'est pas fixé
à son domicile .

Tout justificatif pouvant être à l'appui de la demande